

Ce Mémoire parle des effets de la décentralisation vers des structures de décision régionales. Il prend pour vivier d'analyse le comportement de ces structures dans le cadre de l'implantation d'un projet de parc industriel éolien dans la région de l'Érable.

Nous y notons comment les structures ont pu se jouer des lois et règlements balisant l'implantation de projets sous la houlette du Développement durable. Principalement les refus d'utiliser le principe de précaution et d'installer de véritables mécanismes pour une consultation de la population. Nous notons aussi que pour atteindre leurs fins, ces structures ont manigancé des mécanismes et règlements pour arriver à leurs fins, particulièrement le fameux RCI 270, entaché de conflit d'intérêts et d'illégalité. On a tout fait pour faire entrer un carré dans un rond ou comme le disait le RDDA, en refusant le principe de précaution et la consultation populaire, tout ce qui devait être fait ne l'a pas été et tout ce qui ne devait pas être fait l'a été.

Nous y constatons aussi la complicité de l'organisme en charge de la protection du territoire agricole qui a certifié la légalité de l'invasion industrielle, ce malgré le fait qu'elle DOIT protéger le territoire agricole. Nous cherchons aussi à savoir, quelles lois et comment des propriétaires de terres agricoles ont pu signer des ententes permettant l'invasion industrielle? Comment de telles ententes encadrant des activités non-permises, peuvent-elles exister avant que l'organisme de contrôle, la CPTAQ, ait donné son accord à une telle utilisation?

Nous suggérons que le citoyen est le seul garde-fou pour empêcher les impairs et les dérapages, avec l'utilisation et la mise en place d'un véritable mécanisme de consultation.

Nous suggérons que si nous modifions la Loi, c'est pour rendre le citoyen plus présent, non pas seulement dans le préambule ou les considérant. Nous suggérons de baliser le modèle de consultation en s'inspirant fortement des mécanismes propres à l'implantation formation par opposition à l'implantation structure.

Nous abordons aussi quelques éléments de sémantiques autour des termes territoire, durable, responsable, raisonnable. Nous suggérons de rebaliser le modèle de représentation pour favoriser une véritable décentralisation et non succursaliser régionalement le pouvoir centralisateur associé à la finance et aux communications.

Si la présente loi sur l'aménagement et l'urbanisme a rendu possible tout ce dérapage dans le projet d'implantation donné en référence, parc industriel éolien de l'Érable, s'il y a modification c'est pour garantir que les impérities détectées ne se reproduisent plus. Seul un mécanisme de consultation, en aval de toute décision contractuelle et capable de consensus et non d'affrontement est souhaitable.

Nous signifions notre intolérance à des décrets racolant avec l'anti-démocratie, à des lois roucoulant sous les conflits d'intérêts ou qui rendent impossibles pour le citoyen de faire respecter les droits de citoyen, tout comme sa reconnaissance entière et cruciale.

Nous informons des manoeuvres qui existent pour modifier les plans d'urbanisme pour satisfaire les intérêts affairistes. Devant nos yeux, la MRC a modifié le RCI 270 pour faciliter l'invasion d'un territoire alors qu'une demande de modification citoyenne a elle été refusé sous prétexte qu'il était trop tard.

Nous fournissons le compte-rendu de réunions de MRC, Conseil municipal de St-Ferdinand du CLD comme constat que la démocratie, dans ces structures est bafouée, piétinée: le citoyen dérange quand il ne se tait pas.

Dans un addendum nous nous permettons de réfléchir sur les notions d'un territoire dans un processus d'aménagement durable et d'urbanisation.

Nous sommes venus ici parce que nous sommes interrogateurs de ces mécaniques qui se modifient pour s'ajuster à des impératifs affairistes balayant les autres valeurs propres à un territoire et surtout les gens qui l'habitent. L'histoire que vous racontera M. Raymond Charland sur les conséquences de l'aventure de l'électrification de Ste-Sophie est éloquent.

Au début du siècle dernier, le 20ième, les gouvernements cédaient aussi nos ressources sans grandes considération pour l'avis citoyen: oui il y a eu progrès incontestable. Mais dans ce début de siècle, le 21ième, un même comportement ne peut être acceptable.

Si l'on parle de territoire et de son aménagement, ce n'est pas juste pour satisfaire l'un de moyens, l'économie, mais pour assurer que toutes les valeurs propres à l'affirmation d'un territoire, espace de vie, se puissent.

Serge Gagné, Pour vent du Nord

En guise de conclusion

Notre vécu collectif nous a permis de passer du "porteur d'eau" à "transformateur de la force de l'eau en énergie" et aujourd'hui en "poseur de vire-vents" dans les paysages sacrés de notre territoire.

Hier c'était pour le harnachement des nos rivières tumultueuses avec des promesses d'installation de grandes usines capables de fournir du travail aux agriculteurs, aux bûcherons, aux individus sans travail et victime des volonté du grand capital de l'époque, grand responsable des conditions de misère généralisées.

Aujourd'hui c'est pour des raisons futiles, des créations d'emplois prétextes et microscopiques, de lucratives subventions déguisées en promesse d'achat à gros tarifs et la destruction de paysages indispensables et d'une richesse exceptionnelle.

On s'apprête à transformer des territoires patrimoniaux agricoles habités en zones industrielle de production d'électricité, sans vraiment que cela ne corresponde à un besoin, mais supposément pour des marché potentiels à conquérir et pour le profit de quelques pseudo-possesseurs de territoires.

Ici, dans ce cas de scrappage de paysages qui appartiennent à l'ensemble de la société, aucuns droits individuels ne devraient empêcher le respect des droits de la collectivité, d'aujourd'hui et de demain.

Aujourd'hui encore des promoteurs veulent capitaliser en harnachant une ressource gratuite sans tenir compte des conséquences sur la vie des communautés de proximité, sur les modifications aux patrimoines territoriaux, sur les changements drastiques dans les écosystèmes, sur les coûts sociaux et économiques de tels aménagements de parcs industriels éoliens en zones peuplées, sur le déficit démocratique accumulé et inquiétant. Ils provoquent impunément des catastrophes écologiques, économiques, des détresses psychologiques, des bouleversements sociaux. Ils s'en prennent à la beauté et à la quiétude avec ces projets d'implantation et les grands travaux d'aménagement qui y sont associés.

Il ne faut pas que la réforme d'une Loi continue à faire de notre maître d'oeuvre en hydro-électricité, l'Hydro-Québec, un ouvrier d'appel d'offre par des firmes étrangères pour l'installation de parcs industriels éoliens en proximité pour ne pas dire dans des zones habitées, ce, tout en jouant sur le qualificatif 'vert'.

Si réforme de la Loi il y a, cette dernière devrait permettre de donner à la voix citoyenne des moyens pour contrer les études de firmes de consultation à la solde. Ces dernières, s'appuient sur la Science pour devenir une arme politique qui curieusement réussit à décrédibiliser la parole citoyenne.

À cette étape du développement de l'électricité qui bouleverse le territoire, nous en sommes comme au temps des barrages au fil de l'eau. Nous savons tous, qu'en raison de l'efficacité, ils ont été remplacés par ceux aux pieds des chutes, puis par ceux alimentés par l'eau d'un barrage et des réservoirs d'alimentation pour les périodes creuses.

Qu'en sera-t-il de l'électricité? Ce parc industriel de 50 éoliennes est-il comme une série de barrages au fil de l'eau? Y aura-t-il un développement pour forcer le vent à produire selon le principe d'une électricité générée avec l'aide de barrage/réservoirs stockant/stimulant/provoquant/catalysant/cernant/conduisant les vents?

Qu'exigera-t-on des gestionnaires et des travailleurs pour répondre aux besoins de fournir aux actionnaires du futur des rendements toujours plus substantiels?

Mais aussi découvrira-t-on qu'en fait ces parcs ne seraient pas que des projets valables pour 20 ans mais plutôt des " cheval de Troie " avec des capacités contractuels de faire des petits?

Cette histoire actuelle de bouleversement de notre territoire et de nos vies touche nos proches. Elle trahit et dénature le patrimoine territoriale laissé "par les pères et mères de l'aventure". (Gaston Miron)

Pour sauver un territoire, des gens en péril, il n'est jamais trop tard.

Membres de la Commission, n'oubliez surtout pas que plusieurs consentements dans le développement et l'implantation des parcs industriels éoliens ont été obtenus avec des manoeuvres douteuses et à l'encontre du principe de précaution qui veut que dans tout projet mettant en jeu l'environnement, le territoire, la vie des gens quand il y a doute il faut s'abstenir, ce pour garantir au bien commun de ne pas être mis en danger.

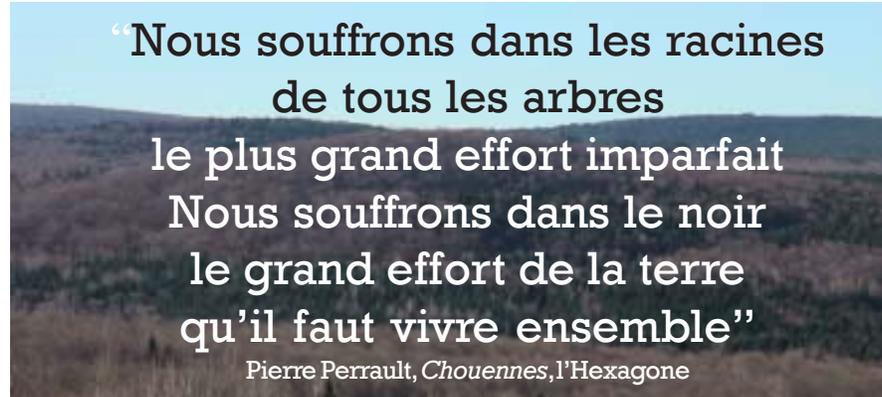
N'oubliez pas aussi que le déficit démocratique a fait surgir une inacceptabilité sociale inquiétante rendant l'aujourd'hui troublant et le demain serti d'apocalypse.

Serge Gagné

Pour Comité Vent du Nord

Serge Gagné -cinéaste, Jean Gagné - cinéaste, Christiane Tremblay - écrivaine,

**L'impact d'une présence citoyenne
dans un véritable mécanisme de consultation**
Une ressource gratuite et démocratique essentielle et salutaire
Mémoire dans le cadre d'un projet de refonte de la loi A-19-1



Présentateur
Comité Vent du Nord

Serge Gagné, cinéaste, Jean Gagné, cinéaste, Christiane Tremblay, écrivaine,
Jean-Marc La Frenière, poète, Diane Boucher, musicienne

Numéros de téléphone : 418-428-3406
Courriel : cacogne@gmail.com

Raisons de ce mémoire

Les faits

Projet d'installation d'activités industrielles dans des territoires agricoles et forestiers patrimoniaux
Comme québécois et propriétaire de nos territoires patrimoniaux, nous constatons
une spoliation de nos droits sans aucune consultation, ni mandat

Enjeux

Paix sociale, protection d'un territoire, respect des différences, dignité,
respect d'un développement raisonné et responsable

vs

production pour accentuer la surproduction
production pour un marché d'exportation inexistant et chiche
capitalisme noir qui profite de la mode pour prendre l'étendard d'un capitalisme vert
anti-démocratie usuel

Pactole

Ressource gratuite donnée sans consultation.
Contribution volontaire de 5% pour le peup
subvention pour l'achat de la production
profit pour le privé fournit par l'argent public

Récemment dans la MRC de l'Érable, nous avons constaté qu'une stratégie de décentralisation avait renforcé l'autorité des structures régionales (MRC, CLD), tout en ne leur permettant de jouer qu'un rôle de courroie de transmission des décisions du pouvoir centralisé et technocratisé.

Ces structures ont pu se jouer des balises prévues pour l'implantation de projet sous la houlette du Développement durable, principalement refus du principe de précaution et absence de consultation. Ces structures ont pu permettre des situations de conflits d'intérêts sans impunité et sans que ces infractions à la loi électorale du Québec ne rendent illégales les ententes signées dans de telles conditions. Ces structures se sont mises elles-mêmes en situation de conflit d'intérêts en étant signataires d'ententes et/ou de règlements pour le développement d'un projet de parc industriel éolien se privant ainsi de leur responsabilité démocratique d'être un lieu où les citoyens peuvent venir chercher des éclaircissements et demander des actions responsables et raisonnables. Ces structures, étant devenues bénéficiaires, se sont mises en total conflit d'intérêt, allant jusqu'à devenir, par contrat, les principales supportrices et promiseuses d'actions allant à l'encontre des droits et intérêts de leurs commettants dans toutes leurs différences. Ces structures en endossant des projets qui leur donnaient de pseudo-retombées, se sont placées dans des situations les empêchant de recevoir et d'évaluer des actions réparatrices suite aux revendications de citoyens lésés. Ces structures en endossant et supportant un promoteur et en devenant son partenaire se sont mises en situation de s'opposer à la volonté citoyenne dans toutes ses différences. Ces structures ont pu signer, en catimini, des ententes cédant et/ou vendant les droits d'une population sans mandat et à des conditions inacceptables et anti-démocratiques. Ces structures ont pu faire la sourde oreille et ainsi ne pas entendre les nombreux appels à l'aide de groupes de citoyens impactés par l'intrusion de l'hydre industriel en territoire agricole. Ces structures ont été incapables de détecter l'invraisemblance et l'odieux de l'utilisation de l'argent public comme seul levier économique. Ces structures ont refusé de voir le gouffre financier dont le projet de parc industriel était porteur. Ces structures ont été incapables de rassurer les citoyens en permettant la mise en branle d'études complémentaires et indépendantes, de manière à se doter d'outils apportant des points d'analyses et d'informations différents de celle patentée par le promoteur et endossée par des partenaires. Ces structures sont restées sourdes aux informations, questionnements et revendications citoyens.

Pour atteindre ces fins, ces structures ont cependant pu mettre en action des mécanismes pour éliminer les irritants empêchant l'invasion en zone agricole de monstres industriels inappropriés, modifiant irrémédiablement des territoires et des plans d'aménagement, ce de manière plus opportuniste que démocratique. Pour le Parc industriel éolien de l'Érable, plusieurs cadres réglementaires ont pu être ajustés de manière à les rendre conforme aux exigences du projet.

Le RCI a été l'un de ces mécanismes d'ajustements. Pour permettre à un promoteur financier de s'accoquiner des agriculteurs complices pour mettre la main sur un territoire et des ressources naturelles appartenant à tous, il a permis des ajustements rendant possible une invasion industrielle dans un territoire agricole patrimonial et habité. Ce faisant, il a contribué à générer des dommages, principalement au processus démocratique, aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et de choisir en étant informé et après de véritables consultations.

D'ailleurs, toutes ces signatures et promesses permissives étaient-elles pertinentes et justes, attendu qu'un principe de notre démocratie dit que l'on ne peut pas faire indirectement ce que ne permet pas la Loi directement?

N'a-t-il pas fallu à un moment donné du processus compter sur la complicité de la CPTAQ pour permettre ces interventions autres qu'agricole en territoire agricole? Le citoyen ne pouvait-il pas penser que la responsabilité d'une Commission de protection du territoire agricole était une garantie que l'invasion d'activités strictement industrielles ne se pouvait pas en terre Québec?

Sur quel plan d'aménagement s'est-on appuyé pour permettre à des possesseurs de terres agricoles régies par des mesures de contrôle législatives très strictes quant à la protection du territoire agricole pour n'y tolérer que des activités proprement reliées à l'agriculture, de signer des ententes avec des promoteurs en donnant des options "pour l'éternité et pas une journée de plus" pour installer les vire-vents d'un parc industriel éolien?

Sur quelle Loi s'appuyait-on pour bouleverser, ajuster, transformer ces mesures d'aménagement et d'urbanisme qui auparavant accordaient certaines protections à la zone agricole, contre l'invasion industrielle pure et sa barbarie?

Il y avait la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (A 19-1) qu'on se propose de modifier par une Loi sur l'Aménagement durable du Territoire et de l'urbanisme.

Cela rendra-t-il encore possible de telles impérities de permettre de changer des plans existants pour les rendre plus accueillants, plus permissifs.

Il y avait la Loi de protection du Territoire agricole. Cette loi était-elle subordonnée à cette loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (A 19-1)?

La nouvelle loi sur l'Aménagement durable du Territoire et de l'urbanisme sera-t-elle supérieure à celle qui protège le Territoire agricole et celle qui balise les règles du Développement durable?

Qui décidera qui est la principale, la secondaire?

C'est dans ce contexte d'interrogations et aussi grâce à un regard attentif quant au comportement des individus détenant les rennes du pouvoir dans ces structures administratives pseudo-décentralisée, d'ailleurs individus non spécifiquement élus mais nommés, que nous situons nos observations.

Nous osons croire et proposer que le seul garde-fou capable d'empêcher les magouilles pour arriver aux fins affairistes dont nous avons été témoins, c'est d'introduire la présence citoyenne grâce à une participation dans un véritable mécanisme de consultation. Ce moyen est d'ailleurs prévu dans le mécanisme d'implantation de tout projet s'inscrivant dans le cadre du développement durable, que nous appellerons nous développement responsable et raisonnable.

Consultation parce que l'information c'est de la manipulation, c'est souvent spectaculaire, opportuniste, spécialisée.

Cette modification de la Loi c'est pour rendre le citoyen plus présent. Pas juste dans le préambule mais dans les paragraphes où cela compte.

Et dans le présent projet sur la table, le citoyen n'y est pas.

En effet nous regardons quelques remarques suite à la lecture des premières pages du projet de modification (n'ayant pas eu tout le temps nécessaire pour vous proposer des modifications dans l'ensemble de la proposition de modification attendu que l'existence de cette commission a été portée à notre attention qu'il y a quelques jours)

Ce n'est pas devenir RESPONSABLE ET RAISONNABLE que d'introduire le mot DURABLE et penser ainsi échapper ainsi aux catégories du capitalisme vert.

Il faut que la présence d'une consultation citoyenne soulignée dans les CONSIDÉRANT se retrouve par la suite dans les articles de la loi et non pas ne soit seulement qu'un CONSIDÉRANT.

Particulièrement dans

1- les OBJETS et PRINCIPES où toute consultation citoyenne est exclue.

II- planification régionale

chap 1

chap 2 énoncé de vision stratégique

s1 obligation de maintenir un énoncé

s2 processus d'adoption et de modification

1- application

Ici encore la véritable consultation ne doit pas qu'être un vœux pieux enchâssé par les seuls CONSIDÉRANTS.

2- adoption d'un projet et avis aux organismes partenaires
3- information et consultation publique (art 10-11 déjà à cette étape doit être associé le mécanisme de consultation.

Désaccord dans LA FORMULATION des mécanismes décrits à l'article 11

OUI à une véritable consultation, avec table de concertation, de discussion, mécanisme de solutions, meneurs de jeu, ce en se servant des principes de l'implantation formation et non d'un amalgame de l'implantation structure qui elle exclue le citoyen car pas assez connaissant, savant ou trop tannant, etc...

4- adoption et entrée en vigueur

....

Questions de sémantique:

Titre: aménagement responsable et raisonnable du territoire? Est-ce que le plan régional est préalable au plan local?

Territoire vs urbanisme? Territoire urbain vs territoire agricole? Urbanisme urbain ou urbanisme agricole?

Aménagement durable ou aménagement responsable et raisonnable?

(À suivre)

Dans un contexte où plusieurs politiciens se vendent au développement productiviste et qu'ils tombent sous la coupe de spécialistes capables de rendre sympathique des promoteurs qui attendent avec toutes sortes de projet de développement que vendront d'habiles communicants dans des campagnes d'information masquant l'absence de consultation, il importe de rebaliser le modèle de représentation pour favoriser une véritable décentralisation et non une succursale régionale des pouvoirs centralisateurs du politique de la finance et des communications.

Comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1-19-1) qu'entend modifier cette nouvelle loi a permis toutes sortes d'aberration, particulièrement dans un domaine que nous avons suivi sérieusement, des projets implantés dans des territoires sans consultation avec les citoyens, des projets éoliens en milieux habités et agricole, il ne faudrait pas que l'absence des citoyens soit perpétuée dans la nouvelle proposition de loi que nous appellerions Loi sur l'Aménagement responsable et raisonnable du territoire. Nous considérons en effet que l'urbanisme inclue dans le titre ramènera à plus ou moins long terme le territoire sous tutelle de l'urbanisme. Même si cette calamité sera l'apanage de générations futures admettons que le territoire ce n'est pas seulement l'urbanisme. Il y a des zones agricoles, forestières, minières, etc. Il y a aussi des individus, des habitants, des industries, des commerces. Parlons donc du territoire comme un lieu ouvert et capable de recevoir chacun et chacune en respect des autres. Ne donnons pas avantage à une catégorie tout en négligeant les autres.

Il faut donc être particulièrement vigilant et exiger que la Loi modifiée comporte des mesures réelles balisant et légiférant sur la participation citoyenne tout en lui garantissant une capacité de représentation capable de lui donner un réel pouvoir dans cette consultation: la perdre par une sous-représentation dans une table de consultation avec pouvoir de recommandation serait perpétuer l'anti-démocratie et donner prévalence aux structures capables de fournir aux caisses lobbyistes.

Il n'est pas suffisant de penser que l'information et une rencontre publique sous le chapeau de consultation puisse vraiment permettre à la parole citoyenne de se faire valoir, entendre et obtenir considération.

Il faut vraiment que les mécanismes et les modèles de consultation propices à une implantation Formation soient mis de l'avant. Il faut résister à la pseudo efficacité des balises proposées par *une implantation structure*.

La Démocratie doit se méfier de la technocratie comme solution d'efficacité.

Dans la course pour rendre les lois, règlements et plans conformes pour permettre l'implantation en zone agricole d'activités toujours de plus en plus industrielle, il faut se méfier des manipulation que l'on semble vouloir permettre grâce aux RCI. Il faut particulièrement baliser l'utilisation de ces derniers et s'assurer de la présence citoyenne dans une véritable consultation et non se contenter d'une avalisation technocratique et partisane pour arriver à des fins. Il faut s'assurer qu'il n'y aura pas de conflits d'intérêts personnels et pécuniers qui viendront y rendre les décisions douteuses et questionnables.

Il faut s'assurer que les instances régionales ne sont pas que des coquilles vides dont les technocrates en chef ne seraient en fait que les marionnettes du pouvoir technocratique central.

Et pour ce, une véritable de consultation permanente avec présence citoyenne (mécanismes à rechercher et préciser). Aujourd'hui grâce à *l'implantation structure*, n'importe quel cadre ou chargé de projet peut concevoir un projet anti-démocratique, inacceptable socialement, dangereux pour la santé, affairiste. Il faut revenir à utiliser la présence d'un mécanisme de consultation allant vers le consensus et non l'affrontement.

Oui, plus compliqué, mais plus respectueux des tendances et permettant de se parler et trouver comment vivre ensemble; non pas se faire imposer la vision dominatrice et anti-démocratique sous prétexte d'efficacité, de progression dans l'échelle sociale ou de prévalence de la techno-scientification des valeurs.

Nous ne pouvons plus tolérer des modifications du territoire qui s'appuient sur des lois d'aménagement et d'urbanisme qui deviendraient aménagement durable du territoire et où l'urbanisme permettrait de détruire des territoire patrimoniaux en milieu habité en ne tenant pas compte de la parole et des volontés des citoyens de proximité qui l'habitent.

Nous ne pourrions plus accepter de décrets qui désobéissent aux propres lois du gouvernement, à ses réglementations à ses directives.

Nous ne pourrions plus supporter des lois permettant les conflits d'intérêts ce au détriment du bien commun et favorisant l'irresponsabilité opportuniste et profiteuse et l'enrichissement personnel.

Nous ne pourrions plus supporter des lois qui permettent de rendre caduque des démarches citoyennes pour combler le manque de consultation et que les décisions d'organismes et comités quasi-gouvernementaux soient ignorées par des responsables rassemblés dans des cabinets ministériels ou autres.

Nous ne tolérerons plus que des lois confirment des virages anti-démocratiques où des hommes politiques et des dirigeants locaux de la petite bourgeoisie ne disent pas toute la vérité, ne répondent pas aux questions, manipulent pour atteindre des fins affairistes, opportunistes et électoralistes.

Nous voyons faire dans le moment les structures régionales qui modifient les plans d'urbanisme de manière à faciliter l'invasion de promoteurs et développeurs de manière à ce que ce soit moins difficile et onéreux pour ces envahisseurs de détruire des éco-territoires par l'hydre industriel seul critère de développement pour beaucoup de ces jovialiste du développement. Lors de la dernière assemblée de la MRC de l'Érable, cela fut le cas.

Nous avons aussi vu adopter des mesures pour autoriser le passage d'une ligne électrique ce à l'encontre de la volonté des agriculteurs concernés et sans que ceux-ci n'aient pu donner leur opinions avant l'acceptation et le vote sur ces modifications.

Nous avons vu aussi des RCI se modifier sans véritables consultations. Nous avons vu des demandes de citoyens refusées en vertu de délai écoulé, alors que 10 mois plus tard la MRC ouvrait le même RCI pour y apporter ses propres modifications.

Nous tenons à mettre en annexe quelques compte-rendus d'assemblées publiques régionales (MRC et CLD) que nous avons suivies durant les 2 dernières années à l'occasion du travail citoyen de faire entendre sa voix à des individus sourds dans des structures complaisantes et sous fortes influences gouvernementales.

La présence citoyenne doit être la balise nouvelle pour sauver une démocratie fortement bafouée dans cette période de début de siècle où les gouvernements sont prêts à donner toutes nos ressources sous prétexte de développement.

Serge Gagné
Pour

Comité Vent du Nord
*Serge Gagné, Jean Gagné, Christiane Tremblay,
Jean-Marc La Frenière, Diane Boucher,*

**pour un moratoire
en milieu habité
par la nature**

pj. 300310 rdda csc vs cld - 140410 rdda csc mrc - 160610 rdda csc mrc - 160211 rdda csc mrc -190411 rdda csc cld -
intervention structure vs formation

Oyez! Oyez! Le CLD de l'Érable, organisme à but non lucratif s'est réuni hier soir en présence d'un comité de suivie citoyens et payeurs de taxes pour la plupart membre du RDDA, organisme à buts non lucratif qui voit à l'affirmation et au respect de valeurs sociales, humaines, économiques pour le bien-être de la population des territoires menacés par les manœuvres affairistes et productivistes dans leur cheminement vers un Moyen-âge esclavagiste.

Voilà comment hier soir, Mardi le 30 mars 2010, les citoyens et payeurs de taxes de la MRC de l'Érable qui assistaient à l'assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable ont découvert qu'en fait ils participaient à une réunion d'initiés et bénéficiaires regroupés dans une secte prônant la chrématistique* à la démocratie.

Pour ces citoyens qui avaient pris la peine de se déplacer pour assister à une réunion démocratique, ils ont rapidement compris que leur présence n'était pas la bienvenue, car habituellement cette réunion n'est prévue de recevoir que les initiés et bénéficiaires ou aspirants ou têtoux de subventions ou d'investissements faciles, bien sûr à condition de correspondre aux règles et de connaître le secret de la caramilk.

Comme d'habitude, dès l'ouverture de la réunion, le président a demandé au porte-parole de bien vouloir faire sa déclaration. Il faut croire que pour lui, ces participants ne pouvaient pas être des gens autonomes, mais un troupeau. À sa grande surprise, l'un des assistants, membres du RDDA, devait décliner l'offre et mentionner que les citoyens, payeurs de taxes étaient venus assister à la réunion et qu'ils poseraient leurs questions lors de la période de question, ooops, non prévue à l'ordre du jour.

Le président devait alors convenir que l'ordre du jour, déjà accepté avant l'ouverture de la réunion, ne serait pas modifié pour permettre des questions ou la parole aux citoyens, mais qu'à un moment donné il permettrait quelques questions, mais que cela ne devrait pas durer trop longtemps.

Ils ont aussi découvert qu'une GO responsable de la communication avait pris charge de révéler un rapport d'activités en 16 points. Maman Fonfon se retournerait dans son écran tellement c'était déplorable de simplisme du genre l'économie c'est tellement compliquée qu'on va vous faciliter la compréhension par des suggestions par choix multiples. Après la solution de l'énigme qui n'amusait en fait personne, même pas les initiés, un spécialiste venait faire son petit baratin pour expliquer, chiffres et statistiques à l'appui, comment l'année 2009 avait été formidable et génératrice de développement. Aucun commentaire, aucune question, aucune critique, aucune analyse. Les initiés gloussaient, les citoyens piaffaient.

Une petite dérogation, quand il fut question d'un parc régional. Le représentant du RDDA fit la remarque en demandant si on pensait attirer des touristes en s'appuyant sur la présence d'éoliennes dans le parc. Mais rapidement un initié et le président devaient rabrouer le questionneur pour finaliser les autres points.

Ce fut alors le moment pour permettre une série de question, 5, sur le rapport d'activités et rien d'autres. C'est là que les membres du RDDA devaient apprendre qu'un promoteur pouvait prétendre à une création d'emplois sans qu'il soit besoin de la justifier. Il était de coutume, dans la secte, d'accepter la déclaration sans vérification. Par contre, quand des citoyens déclaraient que leurs propriétés subiraient une dévaluation, là, par contre, la parole ne suffisait pas, il fallait des preuves, des études. Deux poids, deux mesures. Peut-on penser que cette façon de faire de la secte pourrait cacher aussi d'autres déclarations non justifiées de la part d'un investisseurs qui veut ébahir une secte dont les seuls membres seront les profiteurs, ce au détriment de citoyens qui eux seront les victimes. Car dans ce capitalisme grégaire, l'un des principes est que la richesse des uns se fait en diminuant celle des autres, rien ne se perd, rien ne se crée.

C'est d'ailleurs une remarque qu'il faut faire à ce rapport, entre autres, celui de ne jamais tenir en compte, ni mention les aspects négatifs des investissements. Un rapport tellement lénifiant (sic), tellement jovialiste. En 2009, n'a-t-on pas connu la pire crise du capitalisme affairiste? Et dans la région de l'Érable, selon le rapport de la secte, nous aurions été épargnés.

Comme s'il n'y avait que des gagnants et au plus fort la poche. Pourquoi une entreprise décide de quitter une région pour aller dans une autre? Pourquoi un investisseur, sans réelle capacité financière qu'un contrat d'achat béton fournit par les québécois, est-il considéré par la secte? Cela nous laisse un paquet de question pour scruter le genre d'investissements consentis en 2009 par les membres de la secte en charge du CLD de l'Érable.

Aucune place pour le questionnement, ni même par les initiés ou membres. Pour ce qui est des citoyens, comment faire quand le rapport n'est disponible qu'à la réunion et que les explications sont données sous forme de jeu pour citoyen en déficit de capacité et d'intelligence.

Tout est organisé pour célébrer le bon travail et se congratuler par des silences creux des membres et initiés et des soupirs d'exaspération des citoyens payeurs de taxes.

Aucune réelle possibilité de questionnement. D'ailleurs dans l'ordre du jour, aucune place pour la parole et les questions. Rien n'est prévu, parce qu'on ne veut aucune discussion.

L'un des canons de la secte c'est un développement qui s'appuie sur le profit pour certains et des pertes pour les autres.

C'est du moins ce qu'on peut dégager du silence qui est manifeste pour les investissements consacrés par le CLD pour l'implantation du Parc industriel des éoliennes. Aucune statistique ne vient révéler comment sera créé d'emplois pour les investissements consentis par le CLD. D'ailleurs dans le rapport rendu public, du moins le jeu des choix multiples, aucun argent ne semble avoir été investi par le CLD dans ce projet. Pourquoi un investissant créant 500 emplois est-il ignoré alors qu'une subvention créant 2 emplois est magnifiée? Et pourtant en écoutant le GÉO Commissaire industriel expliquer toute l'expertise qu'il a consacré à la mise en place et l'identification des ressources capables de dépenser le 30 millions d'investissements promis, toute la publicité payé par le CLD, les mémoires préparés, analyses, planification, démarches, etc. cela ne se comptabilise-t-il pas?

Mais les citoyens ont aussi appris qu'aucune étude sérieuse n'a été effectuée, si ce ne sont des démarches téléphoniques pour vérifier les prétentions des promoteurs.

Rappelons que le président de la secte du CLD a bien dit qu'un promoteur affirme un ordre de grandeur de création d'emplois sans qu'il ne se sente l'obligation de le questionner. Peut-on penser que si ce parc se construit tous les coûts ne sont que des gimmicks pour mettre de son bord des entrepreneurs en recherche de bonnes affaires et que ces derniers n'iront jamais remettre en question le pactole qui leur est promis?

Supposons que nous ayons été consultés et que nous ayons donné notre accord à l'implantation mettons d'un parc à objectifs communautaires et que nous ayons décidé de baliser le coût vers le bas.

Qu'aurait été la réaction des entrepreneurs? Auraient-ils pris quand même les contrats pour faire marcher leurs machines et travailler leurs employés pour ramasser de gros profits?

Aurions-nous dû créer des coopératives pour faire un travail qui aurait respecté notre volonté d'un parc au plus bas prix possible et non se faire dicter l'ordre de grandeur par un promoteur seulement désireux de s'attirer la complicité et le support de ceux capables de faire de plus grosses affaires?

Nous ne nous serions sûrement pas contentés des déclarations et démonstrations patentées du promoteur, ni de simple téléphones de notre Commissaire industriel.

Les citoyens ont aussi appris que le budget d'opération pour 2010, ça ne les regarde pas, car dans l'ordre du jour, aucun item pour cet important détail, Et que dire du programme de travail devant s'ajuster à cette prévision de revenus et dépenses ou vice-versa, lui aussi absent ou probablement réservé aux seuls membres des initiés de la secte.

Le citoyen n'a surtout pas appris à quel titre il pouvait assister à cette réunion.

Il a par contre appris que pour les représentants de la secte chrématistique, le temps c'est de l'argent: donc pas trop de place aux questions, pas de droit de parole.

Pourquoi une réunion d'ailleurs et une présence citoyenne? On y verra la prochaine fois.

Il a aussi compris que lors de l'assemblée générale, les membres de la secte ne sont pas tenus de faire choisir publiquement par leurs membres les dirigeants. Comment cela se fait-il? C'est à suivre.

Cette secte chrématistique est donc porteuse de toutes les caractéristiques de son appartenance au capitalisme sauvage et anti-démocratique seulement capable d'éblouir par ses esbroufes économiques.

Pour les autres valeurs de société il faudra repasser, car le temps c'est de l'argent.

Serge Gagné

Le 31 mars 2010

Commentaires suite à ma participation citoyenne, membre éventuel du RDDA et membre du Comité Vent du Nord

Le masculin inclus le féminin et aussi le neutre pour cette version.

* relatif à la production de richesse. Conception chrématistique de l'économie ramène la production intensive de biens sans considération de leur utilité, ni des conséquences, etc.... Quant aux principes démocratiques elle les piétine.

RE: La MRC rencontre un Comité de Suivi Citoyens le mercredi 14-04-2010

Mercredi le 14 avril 2010, le **Comité de Suivi Citoyens (CSC)** a pu assister à une réunion de la secte chrématistique section MRC.

La précédente nous avait permis d'assister à une réunion de la section CLD (30-03-2010).

Et là, de nouvelles découvertes. Autour d'une table des individus non-identifiés déroulant sur des portables appartenant à leur municipalité des données informatiques préparées par des permanents à la solde de la secte et signes qu'aujourd'hui l'ordinateur peut devenir un outil de simplification et de réduction: tout y est schématisé, résolu. Le contenu, le complexe n'y apparaît jamais. C'est vraiment un ordinateur qui célèbre le vide intellectuel pour de l'efficacité administrative.

Il y avait un président d'assemblée à la gauche de l'apparatchik haut gradé, celui qui voit à préparer ce qui se déroulera sur les écrans d'ordinateurs. Tout était en place pour une véritable cérémonie de moquerie démocratique.

Un comptable, bénéficiaire de retombées économiques semées par la secte dans la communauté, fait état d'un avoir ou d'un surplus de 4.5 millions (à vérifier). Dans l'hystérie déficitaire qui frappe le monde capitaliste, cette performance ne fait l'objet d'aucune motion de félicitation, aucun cri d'enthousiasme à de telles performances. Il faut croire que cela est banal, habituel, normal. Quelques questions...

Mais en y regardant bien, peut-être les initiés n'y ont rien compris!

Le geste démocratique est-il possible sans une certaine opposition? Nous constatons lors de cette assemblée qu'il n'y a vraiment aucune chance de voir un questionnement surgir. L'attitude des participants-maires n'est que complaisance et naïveté. Aucune véritable question, car pour eux les réponses c'est une réalité qui n'existe pas. Ils sont les dirigeants. Ce qui est écrit sur l'ordinateur, c'est comme ce qui est écrit dans la bible: c'est vrai.

Par la suite, une série d'attendus et de résolutions modifiant la vie des gens, ce sans vraiment de compréhension, de questionnements. Ici aussi il y a absence de droit de parole pour le citoyen, aucun document disponible. Un camouflage de la réalité.

Rappel

Plusieurs membres du CSC avaient assisté à l'AG du CLD (30-03-2010). Dans le rapport de la MRC, cette activité, la tenue de l'AG, fut mentionnée, mais sans aucune mention de l'importante présence citoyenne et des préoccupations manifestées par elle.

Pourtant, il aurait fallu faire acte. Faire acte pour que des historiens s'intéressant aux comportements des sectes chrématistiques au début du 21^{ème} siècle, juste avant leur disqualification par les comités de suivi citoyens défenseur de la démocratie, ne croient pas que ces disparitions bénéfiques, marquantes et significatives aient été un Act of Devil.

C'est en regardant l'indolence des conseillers-maires dodelinant de la tête autour de la table pendant que mesures modifiant la vie des gens que nous les imaginions, avec une aussi grande indolence et dormant au gaz, quand les attendus et résolutions concernant l'implantation d'un parc industriel éolien dans les Appalaches préparés par l'apparatchik ont été déroulés sur le portable de leur municipalité.

Probablement aucune question du genre: "et les citoyens qu'en pensent-ils? les a-t-on consultés? Y a-t-il des études? Faut-il croire les menteries du promoteur et faire une étude? etc..."

Bref, tout ce que demandons depuis les sorties du RDDA et autres groupes d'intervention et qui encore aujourd'hui sont sans réponses malgré nos nombreux, pertinents et persistants questionnements. Nos représentants non-élus se comportent comme de petits bosssss qui refusent de lever les masques et constater leur mépris des préoccupations citoyennes.

En regardant comment tout se déroule lors de cette réunion du 14, force nous est de constater que les maires ne lisent pas, ne consultent aucun document. Pouvons-nous déduire que dans leur municipalité, ils prennent plus de temps à lire, à informer, à consulter?

Puis ce fut les rapports des comités.

Là, quelques demandes et interrogations, mais bien anodines. Selon ces rapports, tout semble bien aller: aucun débat, aucune préoccupation. Comme si on assistait à un grand bond en avant pour le progrès.

C'est là que nous apprenons que le 26ième comité, le comité des éoliennes, n'a pas tenu de réunion.

Étonnement? Main non. Le préfet décide de passer la parole aux citoyens venus probablement pour poser quelques questions.

Aux questions, aucune réponse si ce n'est la casette habituelle que tout avait été dit lors des audiences du BAPE et qu'ils attendaient la décision de la Ministre avant de répondre.

Ooops! ne pas oublier le président des hommes d'affaires de St-Fer, venu dire verbalement son appui au projet éolien... même si cela fait des insatisfaits, c'est comme ça!

Même un maire a exigé du préfet qu'il coupe la parole au CSC parce qu'eux, autour de la table, ils travaillent.

Pourtant, les questions, à la lumière de ce que nous avons été témoin, étaient cruciales.

Pendant que le promoteur fait de la fausse publicité (Vol 4), pendant qu'il laisse miroiter des créations d'emplois, pendant qu'il procède à des appels d'offres non publiques patentées et camouflées (appels téléphoniques), la MRC, celle qui a vendu nos droits pour des bouchées de pain et contre notre volonté, nous dort en pleine face et laisse le promoteur préparer son chantier dans nos territoires et avec notre argent, ce pour continuer à creuser un immense déficit pour les québécois et un profit confortable pour les conquistadors.

Il y avait tout pour accueillir la suggestion que la MRC fasse une demande de subvention au Ministère concerné pour faire une étude indépendante de la véritable portée des retombées. N'avaient-ils pas là une occasion rêvée de finalement nous fermer le clapet, nous les opposants?

Pourquoi alors se faire répondre que les citoyens la fassent, alors que c'est le travail de la MRC pour éclairer la situation.

Mais à bien y penser c'est qu'en fait avec une telle étude, ils deviendraient des tartuffes et la risée.

Et que dire du rapport du comité du gaz?

Un véritable projet qui s'annonce être la fabrication d'une nouvelle bombe qui va enflammer notre territoire par un affrontement violent impliquant les gaziers, les cultivateurs, les écologistes, les équiterristes, les promoteurs, les profiteurs, les affairistes, les citoyens.

Paradoxalement, rappelons que pour le comité du gaz (25) eh ben là il est très important d'obtenir une subvention pour faire une étude. Alors que pour les éoliennes... !!!

À quoi va vraiment servir la subvention? Est-ce pour consulter la population ou préparer l'amorce pour allumer la mèche. Quand avez-vous informé? Quand lui avez-vous demandé si elle voulait un nouvel équipement, tuyaux, pompes, centrales de distribution qui viendront couper sa vision au sol quand il voudra échapper aux éoliennes qui occupent l'horizon et se protéger des reflets des usines de panneaux solaires à l'infini ?

Et on leur a quand même dit qu'ils devront s'habituer à trôner sous notre vigilante présence comme Comité de Suivie Citoyen.

À suivre

Serge Gagné, membre du Comité Vent du Nord
Le 15-04-2010

À la veille de suspendre l'assemblée, car le Préfet n'en pouvait plus tellement les citoyens lui faisaient prendre conscience d'une réalité pour laquelle les maires autour de la table ne pouvaient plus rendre service, un jeune citoyen fait la remarque:

“Vous n’êtes pas capable de gérer un site Web. Comment pouvez-vous nous faire croire que vous serez capable de gérer un parc éolien?”

Tout était dit.

Ces spécialistes en catastrophe sociale venaient de recevoir leur jugement. Au même moment le préfet quittait la salle, honteux et désespéré.

Non pas parce qu'il avait perdu le contrôle. Non, cette fuite, c'était un signe que jamais il n'avait eu le contrôle. Il avait été manipulé et ça les citoyens s'en rendaient compte.

Auparavant une citoyenne avait fait remarquer au maire sa réaction primaire à la présence d'une affiche citoyenne rappelant le refus des éoliennes en milieu habité. Elle lui avait fait remarquer qu'à ce moment son pouls, sa tension avait frôlé les limites de la crise de nerf.

Analogie métaphorique que notre préfet dans la tourmente n'a pas vraiment saisie, s'empressant de lui répondre qu'il ne tolérerait personne dans son dos lors des séances de Conseil, Municipal et/ou MRC.

Mais malgré tout il donnait un signe capable de faire comprendre pourquoi des citoyens devant la menace de 50 tours à vents de 400 pieds à proximité de leurs jardins pouvaient eux-elles aussi réagir parce qu'en situation de questionnement, d'inquiétude.

Vraiment tout un festival de questions fondamentales dont aucun des maires de ce conseil de MRC ne put répondre à la satisfaction des citoyens, leurs patrons.

Le préfet nous apprend aussi que les maires ne sont que des conseillers quand ils siègent sur le Conseil de la MRC. Peu importe le chapeau, qui représentent-ils?

Des citoyens ou eux-mêmes ou des municipalités?

Pourquoi alors des délégations de pouvoir pour les mandater comme représentant des municipalités qu'ils représentent?

Pourquoi alors des résolutions d'appui des municipalités pour endosser des projets, particulièrement celui du développement industriel d'électricité dans l'Érable?

C'est leur statut de maire d'une municipalité ou conseiller qui les voient se ramasser autour de la table du Conseil de la MRC où ils agissent comme conseiller si l'on veut,

Mais qu'on arrête de jouer avec les mots. Sinon pourquoi ne pas revendiquer qu'un statut de simple citoyen...

Ce qu'ils font en prenant des décisions ils le fondent sur le fait qu'ils sont des élus. Alors maire, élu, citoyens ce qu'il faut c'est qu'ils ne se placent pas en situation de conflit d'intérêt, car comme conseiller de la MRC, ils n'ont pas été élus, mais délégués comme représentant des citoyens de leur municipalité.

Cela ne leur donne aucun droit de vendre leur population sans avoir un mandat spécifique pour ce faire. ET dans le cas du projet éolien, aucun maire ou représentant de municipalités ne peut prétendre à ce mandat. Ils étaient nos représentants pour nous représenter et non nous aliéner.

Ils devaient utiliser toute la sagesse du principe de précaution et la primauté de la consultation démocratique pour nous défendre contre des productivistes, des affairistes et non se ranger dans le camp des conquistadors.

Et c'est ce qu'étaient venus leur redire les citoyens-nes:

"Vous avez vendu mon territoire pour des peanuts... je ne vous le pardonnerai jamais... vous devrez en répondre... Vous êtes en conflit d'intérêts, vous ne représentez plus la population... Seriez-vous prêts à désavouer le projet pour retrouver la paix sociale... j'ai honte... L'argent que l'on n'a pas eu n'existe pas. Ceux à qui on a promis des ponts d'or ne perdent donc rien..."

Voilà la table mise. Les conseillers-maires de ce Conseil de MRC sont comme des mauvais élèves, dans le coin. Ils ne savent plus où donner de la tête. Ils ont perdu la dignité. Leur orgueil de *cheuuufffs* non-élus les empêche d'admettre leur erreur. Ils sont incapables d'idées pouvant apporter du positif, de recherche de solutions devant l'impasse.

Une firme de médiation pour tenter de ramener les parties à la même table, alors qu'il n'y a jamais eu de table, si ce ne sont des officines où le complot contre la société s'est tramé.

Une médiation est un processus de négociation. Il n'y a pas eu de négociation, car le mécanisme prévu pour l'implantation a été corrompu par toutes sortes de manoeuvres anti-démocratiques, affairistes et magouillardes et qui ont exclus le citoyen. On ne voulait pas le voir car capable de mettre un holà au pactole.

L'usage du principe de précaution qui aurait dû servir, ils l'ont laissé dans la garde-robe en pensant que les ploucs de citoyens ne savaient pas lire.

Aujourd'hui ils ont tramé eux-mêmes l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Ils ne sont plus aptes à s'occuper du dossier.

C'est un comité de citoyens qui doit prendre la relève.

D'abord exiger du politique qu'il mette fin à cette mascarade en refusant le projet tel que développé par le promoteur et ses complices.

Par la suite, en mettant le développement de l'Énergie éolienne sous un moratoire pour les 10 prochaines années, créer des table de consultation pour régionalement mettre en place la réflexion à la lumière des connaissances développées par les citoyens responsables et raisonnables.

Et le tout avait débuté par un joyeux tintamarre et une parade remarquable de citoyens-nes avec un punch lors de l'arrivée de machinerie agricole sur la rue St-Édouard, des citoyens agriculteurs, hommes et femmes d'affaires eux-elles aussi questionnant sérieusement ce projet mal foutu où nos représentants ne nous ont pas représentés avec toute la dignité que nous méritions.

Ils se sont faits illusionner par les mirages de gros sous qui en fait n'étaient que des peanuts pour devenir à la lumière du travail de décortilage de ces chiffres un gouffre financier anti-capitaliste, une arnaque dont les québécois feront les frais pour les générations à venir.

Et nous les citoyens-nes de proximité ne voulons par être les têtes de turc sur lesquels les générations futures vont frapper pour chercher à comprendre l'inadmissible.

Serge Gagné
Pour Comité Vent Du Nord
Le 17-06-2010

*séance de maïeutique sur quelques notions de territoires et procédures responsables
lors de la rencontre du 16 février 2011 RDDA et MRC de l'Érable (en photogrammes fixes)*



*séance de maïeutique sur quelques notions de territoires et procédures responsables
lors de la rencontre du 16 février 2011 RDDA et MRC de l'Érable (en photograammes fixes)*



L'intégrale en DVD de cette performance disponible sur U-TUBE
<http://www.youtube.com/watch?v=EKFLXNOp62Q>
<http://www.youtube.com/watch?v=GV1vHuF-kqg>

en attendant le film LES PALES DU MAL

vent du nord
pour qui souffle-t-il?

Voilà comment hier soir, Mardi le 19 avril 2011, quelques rares citoyens et payeurs de taxes de la MRC de l'Érable, perdus dans une brochette d'initiés et bénéficiaires, ont assisté à l'assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable. Encore une fois, ils ont constaté les valeurs de cette secte prônant la chrématistique* à la démocratie.

Pour ces citoyens qui avaient pris la peine de se déplacer pour assister à une réunion démocratique, ils comprendront que leur présence n'était pas la bienvenue.

Contrairement à l'année précédente où la présence nombreuse de citoyens avait forcé des variantes dans le déroulement, les membres de cette secte ont immédiatement été entraînés dans un simulacre de l'émission TIVI L'Anti-Chambre. Là, sous la direction du DG, tous les chargés de dossiers ont fait état de leur rendement ou intention de performance. Pour les initiés comme pour les non-initiés, il était impossible de percevoir la réelle valeur de ces auto-évaluations, attendu l'impossible comparatif.

Tous ces spécialistes ont donc fait un petit baratin pour expliquer, chiffres et statistiques à l'appui, comment l'année 2010 avait été formidable et génératrice de développement. Aucun commentaire, aucune question, aucune critique, aucune analyse.

Par la suite on devait accepter les états financiers. Même le comptable ne s'était pas déplacé. Sans aucune question, les chiffres furent débités avec des explications généralistes. Souvent les tableaux projetés différaient des données lues, ce, sans que cela ne dérange les membres. Le tout fut accepté.

Aucune élection des administrateurs, pourtant le privilège d'une assemblée générale. Quant au choix de la firme comptable, une autre responsabilité de l'assemblée des membres, il fut annoncé, par le président Fortier, qu'il serait choisi par le CA.

En raison de l'absence du vérificateur 2010, faut-il comprendre qu'il y aurait eu mésentente, divergence ou bisbille?

Ce fut alors le moment pour permettre quelques questions, "sur le rapport d'activités et rien d'autres".

Une première question nous apprend un changement dans le véhicule privilégié par le CLD: la Sucrerie d'Antan est mise en veilleuse pour privilégier La maison de l'Érable repositionnée dans le tourisme et la créativité (sic).

Une autre s'interroge sur la présence réelle des citoyens dans la conception des programmes et services préparés pour approcher des partenaires économiques.

Anxieux et exaspéré, le président demande une dernière question sur le rapport annuel. Devant un citoyen qui se prépare, il lui lance qu'il ne veut "aucune question concernant les éoliennes". Comme M. Bourque suggère "d'attendre qu'il pose ses questions", le nouveau défenseur de la "solidarité rurale", président du CLD, conseiller de la MRC, Maire de Princeville, ex-producteur laitier affirme que parce que "c'est moi qui mène l'assemblée, je ne veux rien savoir de vous, même pas pour une question" et que "ça me prend quelqu'un pour lever l'assemblée". Ce que le Maire d'une municipalité, conseiller lui aussi à la MRC et membre du CLD de l'Érable, s'empresse de faire.

Paradoxal et révélateur, le fait que pour le projet de parc industriel éolien en milieu habité, tellement important en investissements, aucun travail, ni aucune dépense n'ait été consentie par le CLD en 2010 pour permettre son implantation.

En plus de ne pas avoir été consultés par ces organismes administratifs, en plus de ne jamais avoir donné leur accord, voilà que lors d'une réunion de l'organisme économique de la MRC, les citoyens constatent qu'aucune information n'est communiquée aux membres et initiés.

Quand on regarde qui sont les membres on se rend compte que ce sont les mêmes qui siègent comme conseillers au conseil de la MRC. Dans une situation de népotisme chrématistique, à quoi bon se donner la peine d'informer quand déjà, pour la consultation, on avait pu passer outre tout en recevant la bénédiction des autorités responsables du gâchis.

Et voilà la réunion levée, sans qu'aucune question ne puisse être vraiment posée sur l'implication et les travaux faits par le CLD sur le dossier le plus important pour plusieurs citoyens impactés par un projet d'implantation de parc éolien industriel en milieu habité.

Cela n'est-il pas curieux qu'un tel projet supposé avoir tellement de retombées n'ait suscité aucune activité chez l'organisme, bras économique de la MRC?
Pourquoi un investissant supposé créer 500 emplois est-il ignoré alors qu'une subvention créant 2 emplois est magnifiée?

Le citoyen a aussi appris que le budget d'opération pour 2011, ça ne le regarde pas, car dans l'ordre du jour, aucun item pour cet important détail, Et que dire du programme de travail devant s'ajuster à cette prévision de revenus et dépenses ou vice-versa, lui aussi absent ou probablement réservé aux seuls membres des initiés de la secte.

Il a aussi compris que lors de l'assemblée générale, les membres de la secte ne sont pas tenus de faire choisir publiquement par leurs membres les dirigeants. Comment cela se fait-il? C'est à suivre.

Cette secte chrématistique est donc porteuse de toutes les caractéristiques de son appartenance au capitalisme sauvage et anti-démocratique seulement capable d'éblouir par ses esbroufes écoNoNomiques.

Pour les autres valeurs de société, pour la solidarité dans une ruralité contemporaine, il faudra repasser, car, pour elle, le développement c'est le détournement de l'argent public pour les actionnaires de sociétés privés.

Le 21 avril 2011
Serge Gagné
pour Vent du Nord

Commentaires suite à une participation citoyenne et aussi comme membre éventuel du RDDA.
Le masculin inclus le féminin et aussi le neutre pour cette version.

* relatif à la production de richesse. Conception chrématistique de l'économie ramène la production intensive de biens sans considération de leur utilité, ni des conséquences, etc... Quant aux principes démocratiques, elle les piétine.

pour une croissance à l'envers - impromptu

"Dans "La Politique", Aristote invitait déjà ceux qui ont à intervenir dans le fonctionnement des organismes, à s'assurer que les changements proposés en valaient la peine."
In gestion et culture d'entreprise, Le cheminement d'Hydro Québec p 220

L'intervention structure vs intervention formation (eole1 p 95 à 101)

1- l'intervention structure

L'intervention structure est une vision platonicienne.

"Après avoir longtemps observé la situation des cités grecques, Platon décrit en détail, dans la République, sa conception de la cité idéale.

Cette cité permet à chacun, par sa cohérence, son élégance, sa rationalité, de vivre en harmonie avec les autres et de contribuer au bien commun.

(Cette cité idéale est une prise vue de l'esprit. Elle ne correspond ni à l'histoire, ni à la situation d'une société réelle.)

Il apparaît que nombre de spécialistes et de dirigeants, très imbus de leur savoir technique, échafaudent volontiers leur cité idéale (approvisionnement, finance, marketing, personnel, informatique, planification, organisation, cadence, modèle industriel, etc...)

Si toutes les parties en cause acceptaient de se conduire conformément au modèle proposé, l'harmonie serait assurée.

Malheureusement, ces conceptions idéales s'imposent rarement d'elles-mêmes et il faut souvent faire appel à l'autorité et recourir à la violence pour forcer la réalité à se rapprocher de ces visions utopiques.

Un tel exercice conduit à une perversion du modèle idéal et à une souffrance accrue pour les personnes touchées.

À Hydro Québec... les technocrates qui appliquent cette méthode d'intervention, dit de structure, prétendent à la neutralité scientifique. Devant les résistances qu'ils provoquent par les changements qu'ils proposent ils ont tendance à se voir comme des révolutionnaires, des visionnaires qu'il faut suivre sans discussions.

L'intervention structure ne favorise pas, loin de là, l'octroi d'un poids égal à tous les points de vue en cause. C'est pourquoi il arrive que les exécutants, les cadres professionnels, les consultants, les politiciens complices partagent le même étonnement naïf devant les réactions qui interrogent et questionnent leurs directives et propositions.

Et que dire quand le projet vise des utilisateurs, des indifférents, des citoyens de proximité?

Il est donc fréquent que les changements apportés, que les développements proposés créent des problèmes plus graves que ceux qu'ils devraient résoudre ou des bienfaits qu'ils devraient rapporter en raison de facteurs négligés ou ignorés.

Ce type d'écueil est inhérent à l'intervention structure, dans la mesure où celle-ci attache une plus grande importance aux points de vue des conseillers et dirigeants par une mécanique qui en fait imposer sans de véritables consultations aux exécutants et aux citoyens pseudo-bénéficiaires ces projets de développement ou ces solutions miracles.

L'anthropologie moderne fournit aussi des exemples probants des efforts catastrophiques que l'introduction de certains changements, d'apparence anodine, peut avoir sur le fonctionnement des sociétés.

Aristote mettait en garde de s'assurer que les changements souhaités en valaient la peine.

L'approche technocratique fait tout le contraire. Cette caractéristique propre à l'intervention structure reflète assez fidèlement le type de formation reçue par nombre de conseillers et de cadres d'entreprises reçues dans ces institutions où on les bombarde de théories néolibérales et mondialisantes. (p219-220-221 op cit)

La mise en abîme de l'intervention structure et l'intervention formation appliquée à l'Hydro Québec peut-être projetée sur le projet d'implantation industrielle d'éolienne en milieu habité.

Le rôle du conseiller est joué par le promoteur qui s'introduit comme moteur d'un plan d'action déjà conçu

ANNEXE 17: INTERVENTION STRUCTURE/FORMATION

selon une approche d'intervention structure.

S'ils utilisaient l'intervention formation, cela impliquerait nécessairement la consultation.

Mais le vice qui existe au niveau de la conception de ce plan de développement d'une filière éolienne souffre d'une absence de consultation et d'un déficit démocratique qui peuvent être difficilement corrigés si on ne recommence pas le processus à l'origine avec obligation d'impliquer les citoyens concernés, en faveur ou indifférents.

L'ADN de l'incipit enfonce le promoteur dans les mêmes ornières technoscientifiques pour se donner des justificatifs le rassurant quant à ses intentions de bouleverser une société et marquer un territoire à tout jamais.

Toute la critique du modèle structure peut donc être appliqués à ce genre de projet qui tente d'ignorer la parole de l'ensemble de la société.

Et toute la beauté de l'intervention formation vient mettre en lumière ce qui rend tous ces projets de structure, anti-social, brouillons, patentés, partiels et partiels.

Sg 30-09-2009

2- L'intervention formation (p99 à 101)

Collectes de données, observations sur le terrain, dégager des objets de consensus ou des sessions à présenter à des groupes, des individus, des personnes.

L'intervention formation vise donc à réunir autour d'une même table ds gens qui ont des visions différentes. Cela doit se faire au début. En cours de processus, comme pour les consultations du Bape, il est trop tard, trop de certitudes faisant force d'ententes, de lois et ayant modifié la réalité pour s'y insérer sans consultations préalables.

Beaucoup de ces certitudes n'ont hélas jamais eu l'occasion de rencontrer des oppositions, des projets d'être mis en questionnement, ni aux individus d'échanger.

La recherche de solutions devient l'objectif collectif. La négociation, l'abandon de positions extrêmes et la recherche de consensus constituent les règles du jeu...

Malgré ses mérites, le consensus), l'intervention formation est beaucoup moins utilisée que l'intervention structure.

Les délais de réalisation qu'elle implique et les réticences manifestées à son endroit par les dirigeants, les promoteurs, les conseillers expliquent cet état de fait...

Cependant...

Le succès attribué au modèle japonais d'une part et celui remporté par certaines initiatives de type coopératif, d'autre part, ont permis de découvrir que le "temps perdu" à dégager des "consensus" peut être largement récupéré par l'élimination des résistances lors de la mise en oeuvre des solutions.

Pour les dirigeants, le rôle du consultant/spécialiste ne doit pas qu'être secondaire et inféodé à des palabres donnant ne parole équivalente à des gens normaux.

Le consultant/spécialiste est son rempart contre un processus qui l'empêche de voir à l'avance les solutions qu'il a donné mandat de vérifier. (Risque de bouleverser les vérifications faites par le consultant pour rejoindre les attentes du dirigeant).

" L'institutionnalisation de la négociation, encouragée par l'intervention de formation, accentue le sentiment d'insécurité des cadres.

Selon les dirigeants cette méthode dilue leur autorité et porte atteinte à leurs prérogatives." (p 222 opcit)